

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du.....9 octobre 2014
Heure..... 14 h 15
LieuCAFÉTÉRIA DU BLOC G (G-1510)

PRÉSENCES – 109 personnes ont signé la feuille des présences

OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 40.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Martin Bouchard propose *Robert St-Amour*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 16

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 septembre 2014
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Fonds de réserve – Modification aux règlements du SPECA
 - 5.1 Informations
 - 5.2 Décisions à prendre
6. Conciliation famille-travail / contraintes horaires
 - 6.1 Informations
 - 6.2 Décisions à prendre
7. Négociations du secteur public
 - 7.1 Retour sur les consultations
 - 7.2 Cahier des demandes sectorielles
 - 7.2 Décisions à prendre
8. Remboursement des frais de perfectionnement
 - 8.1 État des lieux
 - 8.2 Décisions à prendre
9. Assurances collectives – conditions de renouvellement
 - 9.1 Explications
 - 9.2 Décision à prendre
10. Informations
 - 10.1 Relativité salariale – Campagne « Contre les engagements rompus »
 - 10.2 PIÉA

Proposée par Alain Forget

Appuyée par Éric Athlan

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 SEPTEMBRE 2014
Recommandation 17

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 septembre 2014 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Daniel Cholette

Appuyée par Samaël Beaudoin

Adoptée à l'unanimité

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Aucun nouveau membre n'a adhéré au SPECA depuis le 11 septembre 2014.

5. FONDS DE RÉSERVE – MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS DU SPECA

5.1 Informations

Philippe de Grosbois rappelle ce qui a été adopté en assemblée syndicale en octobre 2013, à savoir une augmentation temporaire de nos cotisations syndicales en vue de constituer ce qu'on appelait alors un fonds de grève. L'atteinte de l'objectif de 500 \$ par ETC est prévue pour l'été 2015. En octobre 2013, des questions avaient été soulevées sur la manière de gérer ce fonds et si le titre était approprié. La modification proposée aux Règlements du SPECA vise à répondre à ses préoccupations et à préciser le fonctionnement du Fonds de réserve.

5.2 Décisions à prendre

Recommandation 18

Que la modification suivante soit apportée aux Règlements du SPECA et la numérotation ajustée en conséquence :

« Article 45 : Fonds de réserve du SPECA

Le fonds de réserve du SPECA est une portion budgétaire accumulée et entretenue avec les cotisations syndicales des membres qui peut être utilisée aux fins suivantes :

- dépenses encourues en raison d'une grève (prestations aux membres, mobilisation, tenue de rencontres, etc.);
- amendes et frais juridiques extraordinaires;
- autres cas de force majeure et situations d'urgence.

Le retrait d'argent du fonds de réserve et, le cas échéant, les modalités de sa distribution aux membres sont votés en assemblée générale.

Le trésorier s'assure du maintien en état du fonds de réserve et en rend compte lors de la présentation annuelle des états financiers. Si nécessaire, il recommande à l'assemblée des choix budgétaires visant à entretenir le fonds. »

Proposée par Philippe Boudreau
Appuyée par Philippe Labarre
Adoptée à l'unanimité

6. CONCILIATION FAMILLE-TRAVAIL / CONTRAINTES HORAIRES

6.1 Informations

Laurence Daigneault Desrosiers revient sur les travaux du Comité école et société en 2013-2014. Elle présente les résultats des travaux effectués l'an dernier sur cette question. C'est dans ce contexte qu'une réflexion sur les contraintes horaires a été menée. Au moins 9 collèges ont installé des mesures sur les horaires dans une perspective de conciliation famille-travail.

6.2 Décisions à prendre

Recommandation 19

Considérant que les différentes démarches du Comité école et société ont révélé, l'an dernier, que la gestion des horaires était la principale préoccupation du personnel enseignant en matière de conciliation famille-travail;

Considérant que de nombreux cégeps, notamment Dawson, Édouard-Montpetit, Maisonneuve et Montmorency, prévoient des contraintes à l'horaire à cette fin;

Considérant que la prise en compte, dans l'aménagement du temps de travail, des responsabilités familiales, tant à l'égard de nos aînés que de nos jeunes enfants, est une manifestation concrète de solidarité entre

membres et entre générations;

Considérant que la convention collective prévoit que « lorsque les ressources disponibles et l'organisation de l'enseignement le permettent, le Collège favorise l'aménagement d'un horaire qui facilite la conciliation travail-famille » (clause 8-3.03 c));

Il est proposé :

Que le SPECA mandate l'exécutif pour obtenir du Collège qu'il prenne en considération les demandes suivantes de contraintes à l'horaire visant à faciliter la conciliation famille-travail :

- pour les parents d'enfants de 12 ans ou moins : possibilité de bloquer, pour toute la semaine, la première heure de la journée (8 h à 9 h) ou la dernière (17 h à 18 h);
- pour les proches aidants : possibilité de bloquer une demi-journée de 5 h, avec une ouverture de la part du Collège à une autre répartition de ces heures selon les besoins;

Que l'exécutif s'engage à présenter à l'assemblée générale un bilan de cette mesure un an après sa mise en place.

Proposée par Philippe Labarre
Appuyée par Marilou St-Pierre

La question préalable est posée.
Une majorité se déclare prête à voter.

Le vote est demandé.

La proposition est adoptée à la majorité.

7. NÉGOCIATIONS DU SECTEUR PUBLIC

7.1 Retour sur les consultations – Table centrale

Philippe de Grosbois revient sur les recommandations adoptées à l'assemblée du 11 septembre 2014. Plusieurs des amendements que le SPECA voulait amener (ou à tout le moins, leur esprit) ont été adoptés par le regroupement cégep. D'autres amendements ont aussi été adoptés, tels que la volonté de cibler véritablement l'amélioration des conditions de vie des bas salariés et le remboursement des frais d'adhésion à un ordre professionnel lorsque nécessaire aux fonctions d'enseignement. Reste à voir ce qu'il adviendra de ces amendements lors des discussions avec d'autres fédérations de la CSN et en Front commun.

Philippe de Grosbois rend aussi compte de la première rencontre du comité de mobilisation et invite les membres à participer, s'ils le peuvent, à la manifestation de la Coalition contre la tarification et la privatisation des services publics, le 31 octobre.

7.2 Cahier des demandes sectorielles

Josée Déziel et Alain Long présentent le cahier de demandes sectorielles et les demandes que l'on y retrouve. Celles-ci sont regroupées en six sections : précarité, tâches et ressources à l'enseignement, organisation du travail, autonomie professionnelle, rémunération, autres demandes.

7.3 Décisions à prendre

Recommandation 20

Considérant le projet de cahier des demandes sectorielles soumis à la consultation;

Il est proposé :

Que la demande 2.10 soit modifiée pour se lire de la façon suivante : « Déterminer les ressources enseignantes pour une année donnée à partir de l'effectif étudiant au 10^e jour d'enseignement à chacune des sessions, mais à la condition expresse que cela ne raccourcisse pas la période pendant laquelle l'étudiant peut se désinscrire sans mention d'échec. »

Que la demande 2.11 soit modifiée pour se lire de la façon suivante : « Réduire la valeur maximale de la CI et ajouter les ressources en conséquence. »;

Que la demande 2.12 soit modifiée de sorte que soit retiré « et ajouter les ressources en conséquence. »;

Que le SPECA fasse siennes toutes les autres demandes du cahier;

Que les représentants du SPECA au Regroupement cégep exigent du comité de négociation qu'il priorise à la table sectorielle, tout au long de la négociation, les demandes touchant la formation continue et la précarité.

Proposée par Denise Poirier
Appuyée par David Schwinghamer
Adoptée à l'unanimité

Un amendement est proposé :

Que l'on ajoute :

Que les ressources associées aux PES et aux NES élevés soient bonifiées;

Que des cégeps ou des programmes qui accueillent davantage d'étudiants ayant une moyenne générale au secondaire inférieure à 70 % reçoivent une allocation supplémentaire.

Qu'il y ait une compensation pour les étudiants qui s'inscrivent à un nombre de cours inférieur à un seuil à déterminer pour chaque programme.

Proposé par Philippe Labarre
Appuyé par Jacinthe Chevalier

Philippe Labarre et Jacinthe Chevalier acceptent de scinder leur amendement.

Que les ressources associées aux PES et aux NES élevés soient bonifiées.

Adopté à l'unanimité

Que des cégeps ou des programmes qui accueillent davantage d'étudiants ayant une moyenne générale au secondaire inférieure à 70 % reçoivent une allocation supplémentaire.

Adopté à l'unanimité

Qu'il y ait une compensation pour les étudiants qui s'inscrivent à un nombre de cours inférieur à un seuil à déterminer pour chaque programme.

Le vote est demandé
L'amendement est rejeté

Amendement

Au point 1.1, que l'on remplace « suivantes » par « donnant des cours crédités » et que l'on supprime l'énumération en picots.

Proposé par Jean Trudelle
Appuyé par Michel Desmarais
Adopté à l'unanimité

Amendement

Au point 1.7, que l'on ajoute « ou non consécutives » après « consécutives ».

Proposé par Jean Trudelle
Appuyé par Jacinthe Chevalier
Adopté à l'unanimité

Au point 3.12, que l'on ajoute « et prévoir du remplacement ».

Proposé par Jean Trudelle
Appuyé par Alain Forget
Adopté à l'unanimité

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

Une nouvelle proposition est amenée :

Que les représentants du SPECA soient mandatés pour appuyer, lors de l'étude par le regroupement cégep du cahier de demandes sectorielles, tout amendement qui aurait pour effet:

- De générer des ressources supplémentaires justifiées pour l'enseignement régulier;
- De reporter, en vue d'un dépôt complémentaire, des demandes dont les modalités concrètes devraient être précisées;
- D'obtenir que nos demandes soient chiffrées, par transparence et de telle sorte que le regroupement soit mieux à même d'évaluer ses priorités en cours de la négociation.

Proposée par Jean Trudelle
Appuyée par Michel Desmarais
Adoptée à l'unanimité

8. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PERFECTIONNEMENT

Le point est reporté étant donné l'heure tardive.

9. ASSURANCES

9.1 Informations

Nicola Grenon présente les conditions de renouvellement de nos assurances collectives, suite à la rencontre des syndicats adhérents à notre police. La plupart des taux diminuent.

9.2 Décision à prendre

Il est proposé que le SPECA mandate son représentant à la réunion des syndicats adhérents (RSA) pour accepter les conditions de renouvellement pour l'année 2015 de la police d'assurance 1008-1010 liant la FNEEQ et La Capitale telles que proposées.

Proposée par Ugo Nugent
Appuyée par Michel Desmarais
Adoptée à l'unanimité

Nicola Grenon explique également que les enseignants qui accompagnent des étudiants dans le cadre d'un voyage ne seront plus couverts par la police d'assurance, puisque ces frais devraient être assumés par les Collèges. Les enseignants concernés sont invités à visiter l'exécutif au SPECA.

10. INFORMATIONS

10.1 Relativité salariale – Campagne « Contre les engagements rompus »

Alain Long rappelle l'opération *Dérangement 21* qui avait eu lieu l'année dernière sur la question de la relativité salariale. Depuis le mois de mars 2014, le travail technique est terminé, mais il n'y a pas de volonté politique de terminer ce dossier. Il nous a été proposé en Regroupement cégep de réunir tous les « engagements rompus » (qui regroupent aussi des litiges chez les ouvriers spécialisés par exemple) en une campagne. L'objectif est de régler la question le plus rapidement possible avant le véritable début des négociations.

10.2 PIÉA

Jean-François Millette explique que la question de la PIÉA sera abordée lors de la prochaine assemblée.

10.3 Trésorerie

En raison du prolongement de l'absence de Lysann Hounzell, Nicola Grenon assumera le poste de trésorier pour l'année 2014-2015.

Mohand Atroun propose la levée de l'assemblée.

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 17 h 17.

Adopté le : _____

Présidente

Secrétaire